
SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2025

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire tenue à la salle du Conseil le lundi 3 février 2025 à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères Julie Robert, Claudia Drogue et Karine St-Germain;

Messieurs les conseillers Patrick Barry et Kevin Patenaude;

Siège numéro 4 vacant.

Formant quorum sous la présidence de madame Suzanne Boulais, mairesse.

Également présente :

Madame Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 19 h 30, la mairesse souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance et suggère de prendre un moment de réflexion.

2. **ORDRE DU JOUR**

2025-02-0035

CONSIDÉRANT QU'une copie de l'ordre du jour est remise aux membres du Conseil municipal, tel qu'il suit :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

2. **ORDRE DU JOUR**

3. **PROCÈS-VERBAL**

4. **RÈGLEMENTS**

4.1 Règlement numéro 2024-186-07 modifiant le règlement numéro 2009-186 sur le lotissement, afin d'assujettir certains projets de densification, avec ou sans lotissement, à la contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et maintien d'un espace naturel

4.1.1 Avis de motion

4.1.2 Adoption du 1^{er} projet

4.2 Règlement numéro 2025-307 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments

4.2.1 Avis de motion

4.2.2 Adoption du projet

4.3 Assemblée publique de consultation pour les projets de règlements d'urbanisme (10 mars 2025 à 19 h 15)

5. **DEMANDES ET QUESTIONS AU CONSEIL**

5.1 Demandes transmises au Conseil

5.1.1 Demande de location gratuite de la Grande salle – 8 mars 2025 : activité de financement pour la participation de l'équipe Les Adéniums à la 7^e édition du Trek Rose Trip Maroc 2025 (pour les fondations Ruban Rose pour le cancer du sein, Enfants du Désert, Club des Petits Déjeuners ainsi que Jeune et Rose)

5.1.2 Projet de transposition de la norme BNQ 21000 (guide pour la gestion du développement durable) au monde municipal : demande de contribution financière et engagement de collaboration dans les travaux

3 FÉVRIER 2025

- 14.4 Exposition l'Art sauve l'environnement
- 14.5 Fonds pour le transport actif : appui au projet régional en transport actif pour l'amélioration des infrastructures cyclables dans le Haut-Richelieu
- 14.6 Don d'arbres 2025 : proposition d'activité
- 14.7 Journée pickleball découverte junior
- 15. AFFAIRES FINANCIÈRES
 - 15.1 Comptes du mois
- 16. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 16.1 Comptes de taxes municipales 2025 à radier
 - 16.2 Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) : congrès 2025 inscription, hébergement et dépenses
 - 16.3 Évaluation des bâtiments municipaux pour les assurances : mandat
 - 16.4 Règlement d'emprunt 2008-173 : refinancement – paiement comptant
- 17. COMMUNICATIONS ET RELATIONS AVEC LES CITOYENS
- 18. CORRESPONDANCE NÉCESSITANT UN SUIVI
- 19. VARIA
- 20. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 21. LEVÉE DE LA SÉANCE

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **D'adopter** l'ordre du jour avec le point « Varia » ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3. PROCÈS-VERBAL

2025-02-0036

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 janvier 2025;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont individuellement pris connaissance dudit procès-verbal et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Kevin Patenaude propose et il est résolu :

- **D'approuver** le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 janvier 2025, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. RÈGLEMENTS

4.1 Règlement numéro 2024-186-07 modifiant le règlement numéro 2009-186 sur le lotissement, afin d'assujettir certains projets de densification, avec ou sans lotissement, à la contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et maintien d'un espace naturel

4.1.1 Avis de motion

**AVIS DE
MOTION**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Patrick Barry que, lors d'une séance ultérieure tenue un autre jour, le Conseil municipal adoptera le règlement numéro 2024-186-07 modifiant le règlement numéro 2009-186 sur le lotissement afin d'assujettir certains projets de densification, avec ou sans lotissement, à la contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et maintien d'un espace naturel.

3 FÉVRIER 2025

2025-02-0037

4.1.2 Adoption du 1^{er} projet

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité désire modifier le règlement de lotissement 2009-186 présentement en vigueur en adoptant ce présent règlement numéro 2024-186-07;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 3 février 2025;

CONSIDÉRANT QU'une copie du premier projet de règlement numéro 2024-186-07 a été remise aux membres du Conseil municipal selon les délais prescrits par la loi, que tous les membres présents déclarent avoir lu ledit projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE la mairesse mentionne que ce projet de règlement a pour objet d'assujettir certains projets de densification, avec ou sans lotissement, à la contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et maintien d'un espace naturel;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Patrick Barry propose et il est résolu :

- **D'adopter** le premier projet de règlement numéro 2024-186-07 modifiant le règlement numéro 2009-186 intitulé Lotissement, lequel stipule ce qui suit :

(Le texte du premier projet de règlement numéro 2024-186-07 fait partie intégrante de cette résolution comme si au long reproduit et peut être consulté à la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire.)

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.2 Règlement numéro 2025-307 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments

4.2.1 Avis de motion

**AVIS DE
MOTION**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Karine St-Germain que, lors d'une séance ultérieure tenue un autre jour, le Conseil municipal adoptera le règlement numéro 2025-307 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments sur le territoire de la Municipalité.

4.2.2 Adoption du projet

2025-02-0038

CONSIDÉRANT QUE la *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE cette loi modifie la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE, selon les dispositions apportées à l'article 145.41 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, toute municipalité est tenue d'adopter et de maintenir en vigueur un règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments avant le 1^{er} avril 2026;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 3 février 2025;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent projet de règlement a été remise aux membres du Conseil municipal selon les délais prescrits par la loi avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu ledit projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

3 FÉVRIER 2025

CONSIDÉRANT QUE la mairesse mentionne que ce règlement a pour objet de fournir des outils à la Municipalité pour régir l'occupation et l'entretien des bâtiments sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Patrick Barry propose et il est résolu :

- **D'adopter** le projet de règlement numéro 2025-307 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments lequel stipule ce qui suit :

(Le texte du projet de règlement numéro 2025-307 fait partie intégrante de cette résolution comme si au long reproduit et peut être consulté à la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire.)

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.3 Assemblée publique de consultation pour les projets de règlements d'urbanisme (10 mars 2025 à 19 h 15)

2025-02-0039

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation relative au projet de règlement numéro 2024-186-07 modifiant le règlement numéro 2009-186 sur le lotissement et au projet de règlement numéro 2025-307 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments doit être fixée afin que les membres du Conseil municipal puissent présenter lesdits projets et répondre aux questions des citoyens;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

- **De fixer** l'assemblée publique de consultation relative aux projets de règlements 2024-186-07 et 2025-307 au lundi 10 mars 2025 à 19 h 15, à la salle du Conseil de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5. DEMANDES ET QUESTIONS AU CONSEIL

5.1 Demandes transmises au Conseil

5.1.1 Demande de location gratuite de la Grande salle – 8 mars 2025 : activité de financement pour la participation de l'équipe Les Adéniums à la 7^e édition du Trek Rose Trip Maroc 2025 (pour les fondations Ruban Rose pour le cancer du sein, Enfants du Désert, Club des Petits Déjeuners ainsi que Jeune et Rose)

2025-02-0040

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu copie des courriels datés du 16 janvier 2025, de la part de l'équipe Les Adéniums qui participeront à la 7^e édition du Trek Rose Trip Maroc 2025, concernant une demande d'utilisation gratuite de la Grande salle du Centre communautaire, le 8 mars 2025 pour une activité de financement sous forme de souper de cochon braisé;

CONSIDÉRANT QUE ladite équipe participera au Trek Rose Trip Maroc 2025, pour amasser des fonds pour les fondations suivantes : Ruban rose pour le cancer du sein, Enfants du désert, Club des Petits Déjeuners ainsi que Jeune et Rose;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens de Mont-Saint-Grégoire pourront participer à l'événement caritatif organisé au Centre communautaire en se procurant des billets s'ils le souhaitent;

3 FÉVRIER 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal estiment opportun de permettre la location sans frais de la Grande salle du Centre communautaire afin que les profits amassés puissent servir totalement aux fondations et non au paiement de la location;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Kevin Patenaude propose et il est résolu :

- **De permettre** l'utilisation gratuite de la Grande salle du Centre communautaire le 8 mars 2025, selon les termes des courriels datés du 16 janvier 2025, ces derniers faisant partie intégrante de la présente résolution, à la condition suivante :
 - Le ménage complet de la Grande salle, de la cuisine, des salles de bain et du hall d'entrée devra être fait par les organisateurs de l'événement afin d'assurer le bon état des lieux pour la location subséquente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5.1.2 Projet de transposition de la norme BNQ 21000 (guide pour la gestion du développement durable) au monde municipal : demande de contribution financière et engagement de collaboration dans les travaux

2025-02-0041

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu copie du courriel daté du 16 janvier 2025, concernant un projet de transposition de la norme BNQ 21000 (guide pour la gestion du développement durable) au monde municipal, sollicitant une contribution financière de 1 000 \$ par année pour une durée de 2 ans (municipalité de moins de 10 000 \$ habitants) ainsi qu'un engagement de collaboration dans les travaux (entrevues, ateliers, partage d'informations, collecte de données et validation) afin de devenir municipalité collaboratrice;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal estiment ne pas détenir toute l'information nécessaire pour pouvoir engager la Municipalité dans ce projet;

CONSIDÉRANT QU'aucune somme n'a été prévue au budget 2025 pour ce projet;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **De ne pas donner** suite à la présente demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

*

Madame la conseillère Julie Robert se retire de la table des délibérations à 19 h 40 pour le traitement de la demande du Club Optimiste Mont-Saint-Grégoire, puisque son nom est mentionné dans ladite demande.

5.1.3 Club Optimiste Mont-Saint-Grégoire : demande d'annulation d'une facture d'entretien ménager du Centre communautaire (événement du 8 décembre 2024)

2025-02-0042

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu copie de la lettre datée du 30 janvier 2025, de la part du Club Optimiste Mont-Saint-Grégoire, concernant une demande d'annulation d'une facture d'entretien ménager du Centre communautaire suite à leur activité « Noël des enfants » du 8 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE lors de la réunion entre les organismes et la Municipalité tenue le 25 septembre 2024 concernant la gestion du Centre communautaire, les membres du Club Optimiste présentes avaient mentionné vouloir que l'entretien ménager exigé après leurs événements soit effectué par l'entreprise mandatée pour l'entretien ménager du Centre communautaire, au lieu d'être effectué par les membres bénévoles du Club Optimiste;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Club Optimiste présentes à cette rencontre ont soulevé qu'elles étaient prêtes à défrayer les coûts associés à la prise en charge de l'entretien ménager par l'entreprise mandatée;

CONSIDÉRANT QUE cette proposition n'avait pas été validée par les autres membres du Club Optimiste;

CONSIDÉRANT QUE, lorsque les membres du Club Optimiste ont demandé à la Municipalité que l'entretien ménager soit effectué par l'entreprise mandatée pour l'entretien ménager au Centre communautaire après l'activité « Noël des enfants » du 8 décembre 2024, la Municipalité ne leur a pas fait parvenir d'estimation des coûts;

CONSIDÉRANT QUE des frais de 250 \$ sont associés à l'entretien ménager demandé;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Club Optimiste souhaitent que la Municipalité annule ces frais, puisqu'ils n'ont pas été autorisés préalablement de façon officielle par le Club Optimiste;

CONSIDÉRANT la mission du Club Optimiste de Mont-Saint-Grégoire;

CONSIDÉRANT QUE l'événement du 8 décembre 2024 était destiné aux enfants résidant sur le territoire de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Patrick Barry propose et il est résolu :

- **D'annuler** la facture numéro CRF2400377;
- **Que** la Municipalité assume les coûts associés à la facture numéro CRF2400377;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2025 « Loisirs et culture ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

*

Madame la conseillère Julie Robert réintègre la table des délibérations pour la suite des dossiers à 19 h 42.

5.2 Demandes des personnes présentes dans la salle

Il n'y a aucune demande de la part des personnes présentes dans la salle.

6. URBANISME ET INSPECTION MUNICIPALE

6.1 Suivi de la réunion mensuelle du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 27 janvier 2025

6.1.1 Lot 4 159 193 situé au 449, montée du Grand-Bois : demande d'appui à une demande à la CPTAQ

2025-02-0043

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu copie d'une demande d'appui à une demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (ci-après « CPTAQ »), soit à des fins résidentielles, d'une portion du lot 4 159 193 (lotissement), d'une superficie de 5 000 mètres carrés, situé au 449, montée du Grand-Bois, en échange d'une superficie identique du lot 4 159 006 situé au 15, rang Lareau qui sera remis en état d'agriculture (production active de grande culture);

CONSIDÉRANT QUE le lot 4 159 193 est situé en partie en zone tampon agricole (TA-4) et en partie en zone agricole (A-3), selon le plan de zonage de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le lot 4 159 006 est situé en zone agricole (A-8), selon le plan de zonage de la Municipalité;

CONSIDÉRANT les documents déposés par les demandeurs;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande est conforme aux règlements d'urbanisme de la Municipalité;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (réf. résolution numéro U2025-01-1922);

CONSIDÉRANT QU'il existe d'autres espaces appropriés ailleurs sur le territoire de la Municipalité et hors de la zone agricole;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Kevin Patenaude propose et il est résolu :

- **D'aviser** la CPTAQ :
 - **Que** la demande d'appui à la demande à la CPTAQ pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit à des fins résidentielles, d'une portion du lot 4 159 193 (lotissement), d'une superficie de 5 000 mètres carrés, situé au 449, montée du Grand-Bois, en échange d'une superficie identique du lot 4 159 006 situé au 15, rang Lareau qui sera remis en état d'agriculture (production active de grande culture), est conforme aux règlements d'urbanisme municipaux et qu'elle est appuyée par la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire;
 - **Qu'**il existe d'autres espaces appropriés ailleurs sur le territoire de la Municipalité et hors de la zone agricole.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6.1.2 Comité consultatif d'urbanisme : nomination siège # 2 (citoyen)

2025-02-0044

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu copie des 4 candidatures pour combler le siège numéro 2 du Comité consultatif d'urbanisme (ci-après « CCU »);

3 FÉVRIER 2025

CONSIDÉRANT la candidature de madame Natacha Garneau-Tremblay qui s'est démarquée par son expérience;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU (résolution U2025-01-1923);

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Patrick Barry propose et il est résolu :

- **De mandater** madame Natacha Garneau-Tremblay (siège # 2) à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, et ce, pour une période de 2 ans à compter du 3 février 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6.2 Comité de démolition : mandat annuel des membres (3 membres réguliers, dont un(e) président(e), 1 membre remplaçant et 1 secrétaire)

2025-02-0045

CONSIDÉRANT l'article 148.0.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* concernant la constitution d'un Comité de démolition;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 2023-290 relatif à la démolition d'immeubles prévoyant que 3 élu(e)s forment le Comité de démolition, qu'un(e) autre élu(e) soit nommé(e) en tant que remplaçant(e) et qu'un(e) secrétaire soit nommé(e) pour assister aux réunions dudit Comité;

CONSIDÉRANT QUE le mandat des membres du Comité de démolition doit être renouvelé chaque année;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Patrick Barry propose et il est résolu :

- **De nommer** les membres du Conseil municipal suivants comme étant les membres du Comité de démolition pour une période d'une année à compter du 3 février 2025, devant agir en application du règlement numéro 2023-290 relatif à la démolition d'immeubles :
 - Madame la conseillère Julie Robert, membre et présidente;
 - Monsieur le conseiller Kevin Patenaude, membre et président substitut;
 - Monsieur le conseiller Patrick Barry, membre;
 - Madame la conseillère Claudia Drogue, membre substitut;

Ce Comité ayant pour fonction d'analyser les demandes de démolition reçues conformément au règlement numéro 2023-290 relatif à la démolition d'immeubles et d'exercer tout autre pouvoir que ce règlement lui confère.

- **De désigner** madame Amélie Séguin, inspectrice municipale et en bâtiment, responsable de traiter les demandes de démolition en vertu du règlement numéro 2023-290 relatif à la démolition d'immeubles, de constituer les dossiers de demandes à être présentés au Comité de démolition et d'agir à titre de secrétaire du Comité de démolition dans ses travaux et réunions.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-02-0046

6.3 20, rue Lamarche : mandat d'analyse externe – nomination

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire tenue le 13 janvier 2025, les membres du Conseil municipal ont résolu de demander une offre de service à un conseiller en urbanisme externe afin d'étudier le dossier et ainsi permettre un meilleur encadrement des activités de la scierie située au 20, rue Lamarche (réf. résolution numéro 2025-01-0012);

CONSIDÉRANT l'offre de service de monsieur Jean Vasseur, consultant en urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **De mandater** monsieur Jean Vasseur, consultant en urbanisme, afin d'étudier le dossier et élaborer différentes stratégies pour encadrer l'usage au 20, rue Lamarche (scierie) en visant une amélioration de la situation actuelle, le tout selon l'offre de service datée du 24 janvier 2025, pour un montant approximatif de 1 500 \$, taxes et frais de déplacement de 0,75 \$ du kilomètre en sus, cette dernière faisant partie intégrante de la présente résolution;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2025 « Urbanisme ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7. TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 Étude concernant le fonctionnement du système de traitement des eaux usées et échantillonnage des affluents : autorisation de dépenses pour l'année 2025 (45 000 \$)

2025-02-0047

CONSIDÉRANT QUE l'étude concernant le fonctionnement du système de traitement des eaux usées par l'entreprise Cycleau Environnement inc. a débuté en 2024 (réf. résolution numéro 2024-10-0292);

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal souhaitent poursuivre l'étude en 2025;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de mandater une entreprise spécialisée afin d'effectuer la caractérisation et l'analyse des échantillons d'eau prélevés dans le cadre de l'étude;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise Enviroservices inc.;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Claudia Drogue propose et il est résolu :

- **De mandater** l'entreprise Enviroservices inc. afin de procéder à la caractérisation et à l'analyse des échantillons d'eau prélevés dans le cadre de l'étude concernant le fonctionnement du système de traitement des eaux usées, le tout selon la soumission datée du 26 septembre 2024, au tarif de 5 135,00 \$ par campagne, taxes en sus, cette dernière faisant partie intégrante de la présente résolution;
- **D'accorder** un budget de 45 000 \$, toutes taxes incluses, pour la poursuite de l'étude concernant le fonctionnement du système de traitement des eaux usées, incluant l'échantillonnage des affluents requis;

3 FÉVRIER 2025

- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2025 « Hygiène du milieu ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8. EAU POTABLE

Il n'y a aucun point à traiter dans cette section.

9. BÂTIMENTS MUNICIPAUX

9.1 Interface graphique pour le système de chauffage et de climatisation du Complexe municipal

2025-02-0048

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de remplacer l'interface graphique pour le système de chauffage et de climatisation du Complexe municipal;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise ECL Mécanique inc.;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Claudia Drogue propose et il est résolu :

- **De mandater** l'entreprise ECL Mécanique inc. afin de remplacer l'interface graphique pour le système de chauffage et de climatisation du Complexe municipal, le tout selon le devis daté du 12 mars 2024, encore valide en date des présentes, au montant de 5 645,26 \$, toutes taxes incluses, ce dernier faisant partie intégrante de la présente résolution;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les excédents non affectés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

10. VOIRIE

10.1 Nettoyage de fossés sur les rues Paul-Théberge, Joly et Lamarche et abaissement de ponceaux sur les rues Paul-Théberge et Lesage (MSG-2025-03) : résultats des soumissions et contrat

2025-02-0049

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé des soumissions afin de réaliser des travaux de nettoyage de sections de fossés sur les rues Paul-Théberge (côté sud), Joly (côté ouest) et Lamarche (côté nord) et l'abaissement de ponceaux sur les rues Paul-Théberge et Lesage, selon l'appel d'offres numéro MSG-2025-03;

CONSIDÉRANT QUE 2 des 4 entreprises invitées ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu copie du procès-verbal de l'ouverture des soumissions tenue le 30 janvier 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Excavation Boucher (8163464 Canada inc.) est le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

- **De décréter** les travaux et d'accorder le contrat pour le nettoyage de sections de fossés sur les rues Paul-Théberge (côté sud), Joly (côté ouest) et Lamarche (côté nord) et l'abaissement de ponceaux sur les rues Paul-Théberge et Lesage à l'entreprise Excavation Boucher (8163464 Canada inc.), conformément aux termes de l'appel d'offres ainsi que des plans annexés, au prix indiqué à sa soumission au montant de 75 907,06 \$, toutes taxes incluses, la présente résolution constituant le contrat entre les parties, l'appel d'offres et la soumission de l'entrepreneur faisant partie intégrante de la présente résolution;
- **De mandater** monsieur Alain Charbonneau, conseiller technique pour la Municipalité (réf. résolution numéro 2025-01-0015), afin de procéder à la surveillance desdits travaux;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2025 « Voirie ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

10.2 Nettoyage de fossés sur le rang Double ainsi que sur le rang Kempt et réaménagement de l'entrée de l'OHM (225, rue Bessette) : appel d'offres MSG-2025-04

2025-02-0050

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal souhaitent obtenir des soumissions afin de réaliser des travaux de nettoyage de sections de fossé situés sur le rang Double (côté est et côté ouest) ainsi que sur le rang Kempt (côté nord) et de réaménagement de l'entrée de l'immeuble appartenant à l'Office municipal d'habitation Haut-Richelieu situé au 225, rue Bessette à Mont-Saint-Grégoire, selon l'appel d'offres numéro MSG-2025-04;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

- **D'autoriser** l'envoi de l'appel d'offres numéro MSG-2025-04 par invitation en vue d'obtenir des soumissions afin de réaliser des travaux de nettoyage de sections de fossé situés sur le rang Double (côté est et côté ouest) ainsi que sur le rang Kempt (côté nord) et de réaménagement de l'entrée de l'immeuble appartenant à l'Office municipal d'habitation Haut-Richelieu situé au 225, rue Bessette à Mont-Saint-Grégoire;
- **De nommer** madame Marie-Pier Noiseux, greffière-trésorière adjointe, responsable en octroi de contrat;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2025 « Voirie » pour la préparation de l'appel d'offres.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

10.3 Nettoyage de fossés sur le 3^e Rang et la montée du Grand-Bois et autres travaux : appel d'offres MSG-2025-05

2025-02-0051

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal souhaitent obtenir des soumissions afin de réaliser des travaux de nettoyage de sections de fossé situés sur le 3^e Rang (côté nord) et sur la montée du Grand-Bois (côté sud) ainsi que d'autres travaux connexes sur le 3^e Rang, selon l'appel d'offres numéro MSG-2025-05;

3 FÉVRIER 2025

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **D'autoriser** l'envoi de l'appel d'offres numéro MSG-2025-05 par invitation en vue d'obtenir des soumissions afin de réaliser des travaux de nettoyage de sections de fossé situés sur le 3^e Rang (côté nord) et sur la montée du Grand-Bois (côté sud) ainsi que d'autres travaux connexes sur le 3^e Rang;
- **De nommer** madame Marie-Pier Noiseux, greffière-trésorière adjointe, responsable en octroi de contrat;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2025 « Voirie » pour la préparation de l'appel d'offres.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

10.4 Canalisation du fossé entre les rues Lesage et Paul-Théberge : appel d'offres MSG-2025-06

2025-02-0052

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal souhaitent obtenir des soumissions afin de réaliser des travaux de canalisation du fossé situé entre les rues Lesage et Paul-Théberge, selon l'appel d'offres numéro MSG-2025-06;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Kevin Patenaude propose et il est résolu :

- **D'autoriser** l'envoi de l'appel d'offres numéro MSG-2025-06 par invitation en vue d'obtenir des soumissions afin de réaliser des travaux de canalisation du fossé situé entre les rues Lesage et Paul-Théberge;
- **De nommer** madame Marie-Pier Noiseux, greffière-trésorière adjointe, responsable en octroi de contrat;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2025 « Voirie » pour la préparation de l'appel d'offres.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

10.5 Fossés dans le secteur formé des rues Lesage, Paul-Théberge et Pierre-Séguin : servitudes de travaux – acte notarié

2025-02-0053

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire tenue le 2 décembre 2024, les membres du Conseil municipal ont résolu d'autoriser la signature de l'acte notarié pour les servitudes de travaux sur 7 lots dans le secteur formé des rues Lesage, Paul-Théberge et Pierre-Séguin, dont une partie des travaux devra être effectuée en 2025 (réf. résolution numéro 2024-12-0374 et résolution numéro 2025-02-0052);

CONSIDÉRANT QUE pour 2 des 7 lots visés par l'acte notarié, il est nécessaire d'obtenir une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole pour l'enregistrement desdites servitudes (ci-après « CPTAQ ») (réf. résolution numéro 2024-12-0375);

CONSIDÉRANT les délais considérables de la CPTAQ pour l'obtention d'une telle autorisation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a autorisé l'envoi de l'appel d'offres numéro MSG-2025-06 concernant la canalisation du fossé situé entre les rues Lesage et Paul-Théberge lors de la présente séance (concernant 4 lots non visés par la demande à la CPTAQ) (réf. résolution numéro 2025-02-0052);

CONSIDÉRANT la particularité du sol à cet endroit, il serait préférable que les travaux soient effectués cet été et non cet automne;

3 FÉVRIER 2025

CONSIDÉRANT QUE ces travaux nécessitent la signature de l'acte notarié pour 4 lots (servitudes temporaires pour les travaux et permanentes pour l'entretien);

CONSIDÉRANT QU'il est possible de séparer l'acte notarié en 2 pour procéder à la signature des lots pour lesquels aucune autorisation n'est requise le plus rapidement possible;

CONSIDÉRANT QUE des frais supplémentaires variant entre 500 et 1 000 \$ sont exigés par la firme GLR notaire inc. pour la séparation de l'acte notarié;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **D'autoriser** une dépense supplémentaire d'un maximum de 1 000 \$, taxes en sus, pour la séparation de l'acte notarié, afin d'officialiser les servitudes sur les lots 4 159 475, 4 159 477, 4 159 476 et 4 159 481 le plus rapidement possible;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2025 « Voirie ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

11. RAPPORTS DES COMITÉS ET REPRÉSENTATIONS

11.1 Constitution des comités 2025 – révision

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite procéder à la révision de la nomination de ses membres représentants sur les différents comités pour l'année 2025 suite à la démission de madame Lisa Collard, conseillère au siège # 4;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Kevin Patenaude propose et il est résolu :

- **De déléguer** sur les différents comités, à compter du 3 février 2025, les représentants suivants :

(La liste des comités et des représentants du Conseil municipal peut être consultée à la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire.)

Adoptée à l'unanimité des conseillers

12. PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

Madame la mairesse Suzanne Boulais mentionne que la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville a octroyé un contrat pour la fourniture d'un véhicule incendie autopompe-citerne lors de la séance extraordinaire tenue le 19 décembre 2024.

13. SÉCURITÉ

Il n'y a aucun point à traiter dans cette section.

2025-02-0054

14. LOISIRS

2025-02-0055

14.1 **Bibliothèque : Réseau biblio – nomination d'un(e) représentant(e)**

CONSIDÉRANT QUE l'Entente de services en vigueur entre la Municipalité et le Réseau Biblio de la Montérégie (RBM) prévoit qu'un(e) représentant(e) doit être nommé(e) parmi les membres du Conseil municipal (réf. résolution numéro 2024-09-0267 et article 7 de l'Entente de services);

CONSIDÉRANT QUE madame la conseillère Lisa Collard, auparavant nommée représentante pour la Municipalité, a démissionné de ses fonctions de conseillère en janvier 2025 (réf. point 16.1 du procès-verbal du 13 janvier 2025 et résolution numéro 2021-11-9928);

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Kevin Patenaude propose et il est résolu :

- **De nommer** madame Julie Robert, conseillère au siège # 1, en tant que représentante de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire auprès du Réseau Biblio Montérégie (RBM) à compter du 3 février 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-02-0056

14.2 **Aménagement d'un sentier et de quatre stations d'exercices dans le parc situé sur la rue Benoit (MSG-2025-02) : résultats des soumissions et contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé des soumissions afin de réaliser des travaux d'aménagement d'un sentier et de quatre stations d'exercices dans le parc situé sur la rue Benoit, selon l'appel d'offres numéro MSG-2025-02;

CONSIDÉRANT QUE 2 des 4 entreprises invitées ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu copie du procès-verbal de l'ouverture des soumissions tenue le 30 janvier 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Excavation Boucher (8163464 Canada inc.) est le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Claudia Drogue propose et il est résolu :

- **De décréter** les travaux et d'accorder le contrat pour l'aménagement d'un sentier et de quatre stations d'exercices dans le parc situé sur la rue Benoit à l'entreprise Excavation Boucher (8163464 Canada inc.), conformément aux termes de l'appel d'offres ainsi que des plans annexés, au prix indiqué à sa soumission au montant de 115 077,91 \$, toutes taxes incluses, la présente résolution constituant le contrat entre les parties, l'appel d'offres et la soumission de l'entrepreneur faisant partie intégrante de la présente résolution;
- **De mandater** monsieur Alain Charbonneau, conseiller technique pour la Municipalité (réf. résolution numéro 2025-01-0015), afin de procéder à la surveillance desdits travaux;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2025 « Loisirs et culture – Immobilisations ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

14.3 Fête nationale du Québec 2025

14.3.1 Autorisation de dépenses

2025-02-0057

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire souhaite organiser des activités dans le cadre de la Fête nationale du Québec 2025;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Patrick Barry propose et il est résolu :

- **D'autoriser** les dépenses entourant l'organisation de la Fête nationale du Québec 2025 pour un montant maximal de 47 000 \$, toutes taxes incluses;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2025 « Loisirs et culture ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

14.3.2 Demandes d'aide financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois, dans le cadre du *Programme d'assistance financière aux célébrations locales de la fête nationale du Québec*, de la députée d'Iberville (Québec) et de la députée de Saint-Jean (Canada)

2025-02-0058

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire souhaite organiser des activités dans le cadre de la Fête nationale du Québec 2025;

CONSIDÉRANT le *Programme d'assistance financière aux célébrations locales de la Fête nationale du Québec*;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite également demander une aide financière à la députée d'Iberville (Québec) ainsi qu'à la députée de Saint-Jean (Canada);

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **D'autoriser** madame Gabrielle Ménard, coordonnatrice des loisirs et de la culture, à formuler des demandes d'aide financière auprès :
 - du Mouvement national des Québécoises et Québécois;
 - de la députée d'Iberville, madame Audrey Bogemans;
 - de la députée de Saint-Jean, madame Christine Normandin;

pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2025, pour et au nom de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

14.4 Exposition l'Art sauve l'environnement

2025-02-0059

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire a l'opportunité d'accueillir l'exposition « l'Art sauve l'environnement », initiée par l'organisme Conservation Baie Missisquoi, dans le hall d'entrée du Centre communautaire à compter du mois de février 2025, et ce, sans frais;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un projet photographique novateur, alliant l'art visuel à la préservation de l'environnement, initié par des passionnés de photographie et des défenseurs de la nature;

CONSIDÉRANT QUE ce projet vise à sensibiliser et à inspirer à travers l'objectif de l'appareil photo et se distingue par son approche holistique qui marie la créativité artistique à l'engagement écologique;

3 FÉVRIER 2025

CONSIDÉRANT QUE l'exposition consiste en 36 cadres de 12 pouces par 18 pouces et 36 petits cartels, formant un montage de 5 pieds de long par 2 pieds de large;

CONSIDÉRANT QUE le montage serait assuré par l'organisme Conservation Baie Missisquoi et la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait une soirée d'inauguration organisée avec une personne de l'organisme Conservation Baie Missisquoi pour parler de l'exposition et faire la promotion de leur mission et de l'importance de sauver l'environnement;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Kevin Patenaude propose et il est résolu :

- **D'autoriser** l'exposition « l'Art sauve l'environnement » dans le hall d'entrée du Centre communautaire à compter du mois de février 2025, conditionnellement à ce que les murs soient protégés puisqu'ils sont fraîchement repeinturés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

14.5 Fonds pour le transport actif: appui au projet régional en transport actif pour l'amélioration des infrastructures cyclables dans le Haut-Richelieu

2025-02-0060

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire souhaite appuyer la demande de subvention de NexDev développement économique, dans le cadre d'un projet régional visant à améliorer les infrastructures cyclables dédiées au transport actif dans la région du Haut-Richelieu;

CONSIDÉRANT QU'en appuyant cette initiative, la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire reconnaît l'importante d'investir dans l'achat d'équipements tels que des vélos, des supports à vélos et l'aménagement d'haltes cyclables répondant aux besoins des usagers, mais aussi dans l'amélioration de la sécurité des routes cyclables par le biais de marquage, l'ajout de bollards et une signalisation adéquate;

CONSIDÉRANT QUE ce projet régional permettra de promouvoir un mode de vie sain et actif pour les citoyens ainsi que les visiteurs et contribuera à réduire l'empreinte carbone pour améliorer la qualité de vie dans la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

- **D'autoriser** mesdames Suzanne Boulais, mairesse, et Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire une lettre d'appui pour le dépôt du projet régional en transport actif pour l'amélioration des infrastructures cyclables dans le Haut-Richelieu de NexDev développement économique.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

14.6 Don d'arbres 2025 : proposition d'activité

2025-02-0061

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de la demande d'arbres auprès de l'organisme Clubs 4-H, il est nécessaire de planifier une activité lors de laquelle la distribution gratuite des arbres aux citoyens sera un complément à l'activité principale organisée par la Municipalité (réf. résolution numéro 2025-01-0028);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite organiser une activité de plantation d'arbres sur le terrain près du stationnement de la piste cyclable La Montérégiade situé sur le rang Double (près du rang Kempt), afin de rendre cet endroit plus intime et créer de l'ombre pour les cyclistes;

CONSIDÉRANT l'accord obtenu de la part du Comité Pro-piste;

CONSIDÉRANT QUE tous les citoyens seront invités à participer à cette activité de plantation et que la Municipalité aura un kiosque sur place et une ambiance musicale;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens pourront, par la même occasion, récupérer des arbres à cet endroit, puisque la distribution d'arbres se fera dans la même plage horaire;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

- **D'autoriser** la tenue de l'activité de plantation d'arbres, ouverte à tous, le samedi 10 mai 2025 en matinée, sur le terrain situé près du stationnement de la piste cyclable la Montérégiade situé sur le rang Double (près du rang Kempt).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

14.7 Journée pickleball découverte junior

2025-02-0062

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite organiser une journée pickleball découverte junior adressée aux jeunes de 7 à 16 ans, un samedi après-midi au cours du mois de mai, de 13 h à 16 h, en collaboration avec Mrgence pickleball;

CONSIDÉRANT les frais associés à cette journée, soit 95 \$ de l'heure par entraîneur de Mrgence pickleball;

CONSIDÉRANT QUE les raquettes et autres équipements seront fournis par Mrgence pickleball;

CONSIDÉRANT QUE le lignage du 2^e terrain de tennis avec un ruban pour cet usage, selon les mesures officielles, est également inclus, et ce, afin d'accueillir le plus de jeunes possible;

CONSIDÉRANT QUE la date est flexible et que l'activité sera reportée en cas de pluie;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **D'autoriser** une dépense au montant de 570 \$, taxes en sus, pour la tenue de la journée pickleball découverte junior;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2025 « Loisirs et culture »;
- **D'autoriser** le lignage temporaire du 2^e terrain de tennis par Mrgence Pickleball afin de permettre l'inscription du plus grand nombre de jeunes possible à l'activité et, également, permettre aux citoyens de jouer au pickleball sur les 2 terrains de tennis durant la saison estivale 2025, puisque le lignage temporaire demeurera en place après l'activité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3 FÉVRIER 2025

15. AFFAIRES FINANCIÈRES

2025-02-0063

15.1 Comptes du mois

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu copie de la liste finale des déboursés et de la liste finale des comptes pour l'émission des chèques, toutes deux datées du 3 février 2025;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

- **D'approuver** la liste des déboursés au montant de 49 814,77 \$ et d'autoriser le paiement des comptes inscrits sur la liste finale pour l'émission des chèques au montant de 88 564,91 \$, lesdites listes faisant partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

16. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2025-02-0064

16.1 Comptes de taxes municipales 2025 à radier

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal sont informés, par la directrice générale et greffière-trésorière, que 2 comptes de taxes municipales reliés à des parcelles de terrains, dont les propriétaires sont introuvables, demeurent impayés chaque année;

CONSIDÉRANT QUE les sommes impayées sur ces 2 comptes de taxes municipales sont très peu élevées;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal demandent la radiation de ces 2 comptes de taxes municipales chaque année (réf. résolution numéro 2024-06-0196);

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Claudia Drogue propose et il est résolu :

- **De radier** le solde des comptes de taxes municipales des immeubles suivants :
 - Lot 4 158 670 (matricule 3118 92 9481) situé sur le rang Lareau au montant de 15,31 \$;
 - Lot 4 158 996 (matricule 3218 63 1714) situé sur le rang Lareau au montant de 3,62 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-02-0065

16.2 Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) : congrès 2025 inscription, hébergement et dépenses

CONSIDÉRANT QUE madame Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière, souhaite s'inscrire au congrès 2025 organisé par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ci-après « ADMQ ») qui se tiendra du 18 au 20 juin 2025 à Québec;

3 FÉVRIER 2025

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Kevin Patenaude propose et il est résolu :

- **D'autoriser** l'inscription de madame Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière, au congrès 2025 de l'AMDQ et l'émission d'un chèque au montant de 672,60 \$, toutes taxes incluses, pour le paiement des frais d'inscription;
- **D'autoriser** les dépenses reliées à l'hébergement pour deux nuits à l'hôtel pour un montant de 538 \$, taxes en sus;
- **D'autoriser** les dépenses reliées au déplacement et au stationnement d'un véhicule ainsi que leur paiement;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2025 « Administration générale ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

16.3 Évaluation des bâtiments municipaux pour les assurances : mandat

2025-02-0066

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de mandater une entreprise spécialisée afin d'effectuer une évaluation complète des bâtiments municipaux, afin que les coûts de reconstruction soient les plus exacts possible;

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'entreprise SPE Valeur Assurable inc.;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Kevin Patenaude propose et il est résolu :

- **De mandater** l'entreprise SPE Valeur Assurable inc. afin de procéder à l'évaluation complète des bâtiments municipaux, selon l'offre de services révisée en date du 4 novembre 2024, le tout pour un montant maximal de 6 180 \$, taxes en sus, cette dernière faisant partie intégrante de la présente résolution;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2025 « Administration générale », « Loisirs et culture », « Hygiène du milieu », « Voirie » et « Sécurité publique ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

16.4 Règlement d'emprunt 2008-173 : refinancement – paiement comptant

2025-02-0067

CONSIDÉRANT QUE sur l'emprunt décrété par le règlement numéro 2008-173 décrétant une dépense de 2 181 065 \$ et un emprunt de 1 656 065 \$ pour l'implantation d'un réseau d'égout domestique à faible diamètre dans les secteurs de la montée du Grand-Bois, de Bourpeuil et des Pins, un solde non amorti de 186 200 \$ sera renouvelable en juin 2025, pour un dernier 5 ans;

CONSIDÉRANT QUE ledit règlement comporte une clause de paiement comptant;

3 FÉVRIER 2025

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **De transmettre** une lettre aux propriétaires des immeubles visés par le règlement d'emprunt numéro 2008-173, les avisant qu'ils peuvent se prévaloir de la clause de paiement comptant dudit règlement, du montant à verser et de la date limite pour transmettre ledit paiement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

17. COMMUNICATIONS ET RELATIONS AVEC LES CITOYENS

Les membres du Conseil municipal discutent concernant la publication de l'horaire de la patinoire.

18. CORRESPONDANCE NÉCESSITANT UN SUIVI

Madame la mairesse Suzanne Boulais mentionne que les employés de la Municipalité ont préparé un tableau comparatif des taux de taxation des autres municipalités de la MRC du Haut-Richelieu. Ce tableau sera déposé sur le site Internet de la Municipalité pour consultation par les citoyens.

19. VARIA

Il n'y a aucun point à traiter dans cette section.

20. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du Conseil municipal répondent aux questions de la personne présente dans la salle concernant la reconstruction du dépanneur au 100, rang de la Montagne.

21. LEVÉE DE LA SÉANCE

2025-02-0068

Étant donné que tous les points à l'ordre du jour ont été traités, madame la conseillère Claudia Drogue propose et il est résolu de lever la séance à 21 h 16.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je, soussignée, Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses mentionnées aux résolutions suivantes sont effectuées :

2025-02-0063
2025-02-0065

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière

3 FÉVRIER 2025

Suzanne Boulais, mairesse

Manon Donais, directrice générale et
greffière-trésorière

ATTESTATION RELATIVE À LA SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS

Je, soussignée, Suzanne Boulais, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Suzanne Boulais, mairesse